



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le jeudi neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le trois octobre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **19**

Nombre de votants : **23**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Pascal BRANDEAU, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Marylène CLEMENT, Céline VALEZE, Alain THUILLIER, Christian TALON, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Alain CHAUFFIER, Thierry ALLEAU, Laurent VINCELOT, Olivier COURTOT.

Pouvoirs : Alain CHAUFFIER à Brigitte COMPETISSA, Thierry ALLEAU à Raymond CAILLETON, Laurent VINCELOT à Pascal BRANDEAU, Olivier COURTOT à Christian TALON ;

Secrétaires de séance : Raymond CAILLETON, Frédéric ECALLE.

CONSULTATION REALISATION DE COMPTEURS DE SECTORISATION

Le Conseil Municipal, réuni le 4 septembre dernier, à l'unanimité, a approuvé le dossier de consultation portant sur l'expertise du réseau d'eau potable et autorisé Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Il est aujourd'hui présenté au Conseil Municipal un nouveau dossier de consultation portant sur LA REALISATION ET L'AMENAGEMENT DE CHAMBRES DE COMPTAGE ET LA REALISATION D'UN SERVICE « HAUT ». Ce dossier a également fait l'objet d'une demande d'aide financière de l'agence de l'eau LOIRE BRETAGNE.

Ce projet est estimé à 27 000 € HT porte sur :

CHAMBRES DE COMPTAGE

- compteur de distribution dans le château d'eau
- compteur de l'antenne de la Gloriette
- compteur de l'antenne de la Grenouille
- compteur rue de l'Ouche (antenne de la CLIELLE)
- compteur rue du stade/rue Albert CAMUS

SERVICE « HAUT »

- clapet rue des trois rois/route de Brioux
- clapet rue des moulins/rue Albert CAMUS
-

La consultation est prévue selon la procédure adaptée (montant de la prestation inférieur à 206 000 €). La publicité « adaptée » (montant de la prestation inférieur à 90 000 €) est d'une durée minimum de 15 jours.

Les critères d'attribution sont hiérarchisés de la manière suivante :

critères	pondération
Valeur technique DONT : - qualité des moyens et de la mise en œuvre (note sur 3) - qualité des fournitures (note sur 4) - qualité de la solution technique (note sur 8) - valeur environnementale (note sur 2) - fonctionnement (note sur 3)	40 %
Prix Méthode d'évaluation $N = \frac{M}{P} \times 20$ (note sur 20) M = montant de l'offre la moins-disante (ou montant de l'estimation du maître d'œuvre si celle-ci est moindre) P = proposition de l'entreprise qui est jugée N = note sur 20	60 %

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation et de l'autoriser à signer les pièces du marché qui en découlera.

Ont voté pour : 19

Abstention : 4

SYSTEME DOMOVEILLE

Le Conseil municipal, réuni le 4 septembre dernier avait reporté la délibération concernant le système DOMOVEILLE, Monsieur Thuillier ayant pris des contacts avec le fournisseur de matériel afin d'obtenir les renseignements manquants.

Monsieur THUILLIER estime, suite aux informations données par le fabricant, que le dispositif proposé par la SAUR, n'est pas abouti. Ce matériel a été créé pour la télérelève. Par ailleurs, l'adaptation sur le compteur n'est pas prévue par le fabricant. Le système, tel que présenté ne semblant pas pérenne, il est proposé au Conseil Municipal de rejeter la proposition de la SAUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse d'autoriser la SAUR à proposer ce système sur le territoire communal.

TARIFS DE L'EAU AU 1^{er} janvier 2009

A la demande d'une partie des membres du Conseil Municipal, ce point est reporté à la prochaine séance.

AFFECTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT REFRIGERATEUR ECOLE ELEMENTAIRE

Dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé à l'école élémentaire, un réfrigérateur a dû être acheté en urgence pour le stockage de médicaments pour un enfant diabétique.

Cet achat d'une valeur de 159.00 € ttc pourrait être affecté en section d'investissement – opération 129 « ACQUISITION DE MATERIELS » article 2188 « autres ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ANNULATION DELIBERATION DU 4 SEPTEMBRE 2008 PORTANT SUR LE TAUX DE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Par délibération du 4 septembre 2008, le Conseil Municipal avait décidé de passer le taux de la TLE de 1 à 2 % AU 1^{ER} JANVIER 2009.

La délibération fixant le taux de TLE en vigueur est en possession des services de la DDE.

En effet, ceux-ci sont chargés de calculer le montant de TLE à percevoir auprès des propriétaires à l'occasion de la délivrance des permis de construire.

Cette délibération a été réclamée par les services administratifs de la Mairie, pour vérification, auprès de la Direction de l'Equipement. Une copie de la délibération du 10 décembre 1976 a donc été transmise en Mairie par les services de la DDE. Cette délibération fixait le taux de T.L.E à 1 %.

C'est sur la base de ce document, que Madame le Maire a proposé au Conseil Municipal une augmentation.

Or, à la réception de la délibération, les services de l'Etat nous ont informés qu'une autre délibération avait été prise le 26 septembre 1991, fixant le taux de T.L.E à 2.5 %. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la décision prise le 4 septembre et de maintenir le taux actuel de 2.5 %.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION SUR DES TERRAINS ECHANGES ENTRE LE RESEAU FERRE DE France ET LE CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES

Dans le cadre d'un échange de terrains avec le Conseil Général pour la suppression de plusieurs passages à niveau, une promesse d'échange avait été signée le 3 octobre 2000.

(cession au Conseil général des parcelles :

*AI 150 – GRATTEMET de 54 m², AI 149 – GRATTEMET de 33 m²,

*AN 322 – COTTEREAU de 93 m², AN 323 – COTTEREAU de 75 M²,

*AW 288 – 54 route de la gare – LE PONT de 11 m², AW 289 54 route de la gare – LE PONT de 120 m²,

*AY 137 –LA VIGNE BASSE – 164 m²,

*YB 127 - LES CHAMPS DE L'AUMONE 308 m²,

*YB 125 – LES CHAMPS DE L'AUMONE 489 m²)

Le service des domaines des Deux-Sèvres a donné un avis sur la valeur vénale desdits biens le 7 juillet 2008 (valeur totale: 211 €).

La commune dispose d'un délai de deux mois, soit **jusqu'au 18 novembre** pour faire connaître son intention de se porter acquéreur au prix estimé par le service des domaines.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, considérant le peu d'intérêt pour la commune d'acquérir ces parcelles (terrains hors agglomération en nature de voirie départementale et de bas-côté, d'accotements et de talus), de ne pas se porter acquéreur de ces biens.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS à L'ASSOCIATION AVL « LE P'TIT COIN DES MOMES ».

Des demandes de mise à disposition de personnel ont été proposées, en COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE. Cette dernière, s'est réunie le 25 AOUT dernier et a émis un avis favorable à compter de la date de réunion.

Les demandes, sauf en ce qui concerne Alain LOIRAT, qui intervient ponctuellement dans le cadre des séjours d'été des 9-11 ans et des 11-14 ans, ont été faites pour 3 ans.

La CAP ne s'est pas prononcée pour cette mise à disposition, les séjours étant déjà passés le jour de la réunion.

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition. Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

De nouvelles demandes seront proposées à la COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE dans le cadre du changement des rythmes scolaires (ATSEM et agents intervenant le mercredi).

DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUILIBRE ROLLER-CLUB NIORTAIS

Cette question est reportée à la séance suivante.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Cette question est reportée à la séance suivante.

DEMANDE DE SUBVENTION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Le SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS – secteur de MAUZE / MIGNON demande au Conseil Municipal de lui accorder une subvention afin de faire face aux besoins de plus en plus importants des familles et de continuer leur action. Cette association n'étant pas Frontenaysienne, et le SECOURS CATHOLIQUE, section de Frontenay, agissant dans le même domaine, madame le Maire propose de ne pas accorder de subvention à cette association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention à cette association.

EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE LOTISSEMENT LE RABIOU (FACE A LA GENDARMERIE)

Le coût de l'extension s'élevant à 19 122.08 € HT, le montant de la contribution syndicale à la charge de la commune est **évalué** à 4 626.31 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'inscrire la dépense au budget 2009 article 204 section investissement
- de procéder à un amortissement de cette dépense sur 15 ans, soit :

*en recette d'investissement chapitre 040 – article 208.4

* en dépense de fonctionnement chapitre 042 – article 6811

année	Investissement recette Chapitre 040 Article 208.4	Fonctionnement dépense Chapitre 042 Article 6811
2009	308.00	308.00
2010	308.00	308.00
2011	308.00	308.00
2012	308.00	308.00
2013	308.00	308.00
2014	308.00	308.00
2015	308.00	308.00
2016	308.00	308.00
2017	308.00	308.00
2018	308.00	308.00
2019	308.00	308.00
2020	308.00	308.00
2021	308.00	308.00
2022	308.00	308.00
2023	314.31	314.31

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

COMMISSION CIMETIERE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les membres suivants :

- Monsieur Alain CHAUFFIER
- Monsieur Christian TALON
- Madame Brigitte BONNAUD
- Monsieur Jacky CUIT, membre extérieur au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DENOMINATIONS

Les commissions voirie-travaux-circulation, réunies le 25 septembre dernier, proposent au Conseil Municipal de retenir :

- le nom de rue suivant pour la ZI LA CLIELLE : rue de Cottereau
- pour la station d'épuration : la Vergnée

Le Conseil municipal, invité à délibérer, donne son accord à l'unanimité.

CIRCULATION DANS FRONTENAY-R-R

La commission voirie-travaux-circulation, propose au Conseil Municipal de donner son avis sur l'adoption d'un sens unique dans les rues suivantes :

- rue de la Trémoille (de la rue de la Grande Fontaine vers la rue Migault)
- rue du champ de foire (de la pharmacie vers la place)

Le Conseil Municipal est favorable à ces mesures.

La commission propose également de fermer la rue de la croix blanche aux heures de sortie d'école, soit de 16 H 15 à 16 H 45. le Conseil Municipal souhaite que la fermeture soit prévue de 16 h 00 à 16 h 45 (sauf riverains) et pour une période d'essai du 6 novembre au 19 décembre 2008.

Madame le Maire tiendra compte de ces avis afin de rédiger les arrêtés de voirie correspondants.

ADAPTATION DU COPIEUR DE LA MAIRIE EN IMPRIMANTE ET SCANNER

Monsieur Bruno PAROLDO examinera ce dossier afin de le présenter lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

MARCHE A BONS DE COMMANDES POUR PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Marché à bons de commandes pour petits travaux d'entretien de voirie, signé le 14.05.2005 se termine le 31 décembre 2008.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce marché entre l'année 2005 et l'année 2008 sont :

ANNEE	OPERATION	COUT TTC
2005	AMENAGEMENT PLATEAU SURLEVE RUE GIANNESINI	13 188.95 €
2005	REMPLACEMENT BETON DESACTIVE RUE GIANNESINI	3 197.90 €
2005	EAUX PLUVIALES RUE DE LA FORGE - BASSEE	5 572.26 €
2005	BORDURES ET TROTTOIRS PONT VERGNAUX	5 981.30 €
2005	TROP PLEIN PUISARD RUE A. CAMUS/ RUE DES MOULINS	2 089.17 €
2005	PORTE ENTREE AGGLOMERATION RUE DU STADE	3 004.05 €
2005	APPLICATION FORMULE REVISION	964.86 €
2006	BASSEE RUE DE LA FORGE	1 871.21 €
2006	EAUX PLUVIALES PONT VERGNAUX	2 696.24 €
2006	CARREFOUR GRANDE FONTAINE/ RUE DU BIGNON	19 250.10 €
2006	PASSAGE SURBAISSE RUE MIGNAUD	735.90 €
2006	AIRE DE RETOURNEMENT POUR CAMION O.M PORT DU NOYER	2 457.30 €
2006	RUE DU GAZON/RUE DU RIVAUD	4 439.56 €
2006	APPLICATION FORMULE DE REVISION	1 948.26 €

2007	RUE DU GUE/CARREFOUR RUE DU RIVAUD	8 111.87 €
2007	RUE DE BRIOUX/RUE DE LA GRANDE FONTAINE	2 344.88 €
2007	CHEMIN DE GLORIETTE/PORT DU NOYER	15 561.57 €
2007	LE PONT RUE SAINT CATHERINE	1 365.77 €
2007	FAUGERIT – CHEMIN DE LA COURANCE	16 244.13 €
2007	FAUGERIT – RUE DES AURES	1 259.39 €
2007	FAUGERIT – ARRET AUTOCARS	2 030.70 €
2007	APPLICATION FORMULE DE REVISION	6 910.56
2008	RUE DE LA TREMOILLE	6 665.13 €
2008	CHEMIN DE LA BROUTE	27 159.39 €
2008	FORMULE REVISION (ESTIMATION)	5 969.68 €

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe d'une nouvelle consultation du même type.

Monsieur Christian TALON explique au Conseil Municipal que, malgré sa facilité d'utilisation, le marché à bons de commandes est économiquement peu intéressant. En effet, l'entreprise soumissionnaire fera son offre de prix sans connaître les quantités qui seront commandées pour chaque poste du bordereau de prix. Les prix unitaires proposés seront plus élevés que dans le cadre d'un marché de travaux où les quantités sont connues. Il propose donc de privilégier un marché annuel après consultation selon les conditions prévues par le code des marchés publics correspondant à un programme de travaux déterminé à l'avance.

Le Conseil Municipal se prononce :

Contre une nouvelle consultation par marché à bons de commandes : 12

Abstention : 2

Pour un nouveau marché à bons de commandes : 9

SOUTIEN DE LA PETITION « NON A LA PRIVATISATION DE LA POSTE »

Un projet de privatisation de la poste est actuellement à l'étude. L'entreprise publique serait ainsi transformée en société anonyme. La privatisation de la Poste signifierait la fin du prix unique du timbre, la remise en cause du service public du courrier, l'abandon du maillage territorial et la disparition d'un service bancaire accessible à tous.

Une commission chargée d'étudier le changement du statut de la Poste a été mise en place par le gouvernement. Elle devra rendre son rapport d'ici deux mois.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de soutenir la pétition en cours.

Ont voté pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

COMITE DES FETES – REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité des fêtes est en train de se constituer. Le nom de l'association est « F2R EN FETE ». Il est prévu que le Conseil Municipal soit représenté par 1 à 3 élus du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner ses représentants.

Brigitte BONNAUD, Daniel RABOTEAU et Laurent COCHELIN sont élus à l'unanimité.

La prochaine réunion aura lieu le 14 octobre à 20 h 30. L'ordre du jour sera l'élection du bureau du conseil d'administration de l'association.

COMITE DES FETES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'OUVERTURE

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 300 € pour financer les premières dépenses liées à la création de cette association.

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à l'association.

PROJET DE RASSEMBLEMENT DES CLOWNS « MATAPESTE »

Dans le cadre du GRAND CONSEIL NATIONAL DES CLOWNS qui a lieu tous les 2 ans à NIORT, il est proposé d'inviter la caravane des clowns à FRONTENAY-R-R et d'accueillir le spectacle proposé par la compagnie MATAPESTE le Jeudi 4 juin 2009 .

Cette animation coûterait à la Commune :

Caravane des clowns = 1 500 €

Spectacle = 2 000 €

+ repas des artistes

Ont voté pour : 21

Contre : 2

Abstention : 0.

QUESTIONS DIVERSES

AVENANT MARCHÉ ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GRANDE FONTAINE

Une consultation par procédure adaptée avait été lancée pour l'éclairage public rue de la Grande Fontaine, dans le cadre d'une opération d'effacements de réseaux.

Le Conseil Municipal, suite à cette consultation avait autorisé, le 10 avril 2008, madame le Maire à signer le marché.

Le marché, sous maîtrise d'œuvre de la SOREGIES, prévoyait la pose :

- d'un mât hauteur 6ml
- de 4 points lumineux sur façade

Cette installation s'avère insuffisante, puisqu'elle laisse une zone non éclairée (point noir).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant au marché afin de prévoir la pose de :

- 1 point lumineux supplémentaire sur façade, représentant un coût supplémentaire de 1 642.00 € HT.

Le marché serait ainsi porté de : 9 402 .00 € HT à 11 044 .00 € HT, soit 13 209.00 € TTC .

La dépense pourra être imputée en section d'investissement – opération 125 – éclairage public article 2315 (crédits ouverts 20 000 €)

Une demande d'aide financière sera déposée auprès du SIEDS

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU STADE - PROPOSITION AVENANT SOREGIES

Le Conseil Municipal, réuni le 9 octobre 2007 avait délibéré afin de signer une convention de mandat avec la SOREGIES afin de :

- procéder aux études

- établir un devis estimatif des travaux
- réaliser le dossier de demande d'aide financière à faire auprès du SIEDS
- assister la Commune pour la passation des marchés correspondants
- suivre l'exécution des travaux conformément à l'accord de la Commune sur le programme technique et financier proposé
- réceptionner les travaux et remettre les installations à la commune.
-

Le conseil Municipal avait fait le choix de :

- 9 lampes sur base acier galva hauteur 8ml, lanterne 3^E International
- et 4 lampes hauteur 4ml type amandine
- pour un montant total estimé à 18 331.00 € HT (fourniture et pose).

Le montant prévisionnel de la rémunération de SOREGIES s'établissait à 4 % des travaux à réaliser par les entreprises.

Les travaux de mise en souterrain des réseaux étant sur le point de commencer, SOREGIES propose la conclusion d'un avenant relatif à l'augmentation des prestations ainsi qu'à la prolongation de délai d'exécution qui en découle.

Ainsi, l'avenant prévoit maintenant 11 lampes sur base acier galva hauteur 8 ml, lanternet 3^E International , type IVH (au lieu de 12), et lampes hauteur 4ml type amandine pour un coût total estimé à 20 268.00 €

Désignation et quantité	Coût € HT
11 lampes sur base acier galva cylindroconique, hauteur 8ml, équipé en top d'une lanterne 3^E INTERNATIONAL, TYPE IVH , verre plat, IP 65, classe 2, lampe 150 W shp y compris le coffret classe 2 et sa protection adéquate, la semelle péplic, les capuchons kaptige ainsi que le massif de fondation.	20 268.00
4 lampes sur base acier galva, cylindroconique, hauteur 4ml, équipé en top d'une lanterne 3^E International, type Amandine , IP 55, classe 2, le tout thermolaqué RAL au choix	

LES DEVIS NE COMPRENENT PAS LA TRANCHEE, LA GAINÉ DE PROTECTION, ET LE CABLE EP QUI SERONT REALISES PAR LE SIEDS SUR LE LINEAIRE DU RENFORCEMENT B.T.A

La rémunération de SOREGIES est toujours estimée à 4 % des travaux HT, soit 810.50 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à signer les avenants.
- Solliciter l'aide du SIEDS sur la base des nouveaux montants

La dépense sera imputée en section d'investissement, opération 154 - aménagement de sécurité article 2315

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Laurent COCHELIN informe le Conseil Municipal des démarches faites par la commission ad hoc afin de créer ce Conseil Municipal des jeunes.

Pourront être électeurs tous les jeunes frontenaysiens scolarisés dans les classes de CM2, 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} quelque soit l'établissement scolaire qu'ils fréquentent.

L'élection est prévue le SAMEDI 13 DECEMBRE en salle du Conseil Municipal de 9 H 00 à 13 H 00.

Le Conseil Municipal est préalablement consulté sur le principe d'une telle création.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le principe de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

INFORMATIONS

CESU PREFINANCE

Certains parents ont fait la demande d'utilisation, comme moyen de paiement, des chèques emplois services universels (CESU) créés dans le cadre de la politique conduite pour favoriser les services à la personne.

Considérant que le CESU permet, entre autres, de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif. C'est le cas de la garderie périscolaire.

Le CESU préfinancé peut être utilisé pour payer la garde d'enfants en structures d'accueil. Les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter ces CESU préfinancés comme moyen de paiement,

L'acceptation par la Commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprise de ces chèques, qui ont parfois remplacé les aides directes.

L'accueil en centre de loisirs sans hébergement ne peut, par contre, pas être financé par ce mode de paiement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attendre de recevoir plusieurs demandes avant de délibérer pour :

- d'accepter les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour les structures communales de petite enfance,
- de modifier l'acte constitutif de la régie de la garderie périscolaire et d'habiliter les régisseurs à accepter en paiement les CESU préfinancés
- d'autoriser la commune à s'affilier au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et par là même à accepter les conditions juridiques et financières de remboursement,
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

OBLIGATION D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE DANS LES ECOLES DU PREMIER DEGRE

Madame le Maire rappelle quelles sont les nouvelles obligations des communes afin d'organiser l'accueil des enfants des classes primaires en cas de grève de plus de 25 % des enseignants.

Elle déplore cette obligation ainsi que l'insuffisance d'indemnisation des communes.

Aucune qualification n'est exigée pour les agents assurant cette surveillance. L'inspection académique vérifiera seulement le casier judiciaire des agents susceptibles d'assurer cette surveillance.

Le détail des mesures prévues par l'Etat est à la disposition des membres du Conseil Municipal.

DEFIBRILLATEURS

L'utilisation des défibrillateurs n'étant plus réservée aux seuls médecins, de nombreuses propositions parviennent en Mairie pour l'acquisition de ces matériels.

Le coût de tels appareils étant supérieur à 1 200 €, madame le Maire n'envisage pas d'acquisition dans l'immédiat.

Selon **Marie-Luce BESSONNET** ces nouveaux matériels sont utilisables par le plus grand nombre en raison de leur simplicité d'utilisation. Dans certains pays de l'union européenne, les défibrillateurs sont en accès libre, ce qui peut sauver des vies. Il serait souhaitable d'acquérir rapidement ces appareils.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines animations qui auront lieu à la bibliothèque à l'occasion des commémorations du 11 novembre : une lecture publique, le vendredi 14 novembre 2008 à 20 H 30 « le dernier survivant de quatorze » et une exposition à la tour du prince sur la première guerre mondiale, du 10 au 15 novembre 2008.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la station d'épuration, du positionnement des branchements autour des futurs bassins ainsi que de la liaison avec l'ancienne station à l'exception du passage de la voie ferrée qui n'a pas encore reçu l'aval de Réseau Ferré de France.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du stade sont maintenant démarrés. Des problèmes de circulation des bus de transport scolaire sont à prévoir en raison des travaux simultanés au collège. Le Conseil Général a été contacté.

Les logements sociaux rue Giannesini, face à la boulangerie, sont actuellement gérés par le PACT ARIM. La Commune en récupérera la gestion à partir du 01.01.2009 après avoir réalisé un état des lieux.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue du Congrès départemental des anciens combattants à Frontenay Rohan-Rohan, le 26 avril 2009, le même jour que la commémoration de l'ouverture des camps de concentration. Le verre de l'amitié, offert par la Commune, aura lieu sous les halles.

La CAN a réuni les représentants des communes afin de présenter ses prospectives financières.

Le site de Frontenay Rohan-Rohan a déjà comptabilisé 1 474 visiteurs, avec une moyenne de 16 visiteurs par jour actuellement.

Philippe REY présente le compte-rendu de la commission de développement économique. Il informe le Conseil Municipal du refus de louer la salle communale pour une vente au déballage en raison des contraintes administratives occasionnées pour une telle vente. Il indique que la prochaine réunion concernant le projet de jumelage aura lieu le jeudi 16 octobre à 20 h 30.

Il annonce qu'une nouvelle plainte vient d'être déposée pour des dégradations sur le bâtiment de la buvette du stade. Les derniers filets de foot achetés par la commune ont également été volés.

Bernard BARAUD présente le procès-verbal de la commission voirie – travaux – circulation du 25 septembre dernier.

Les membres du Conseil Municipal recevront ces comptes-rendus par mel.

Marie-Luce BESSONNET demande si la rue des champs est piétonnière, car des scooters empruntent cette rue. Il lui est répondu que seuls les piétons et les bicyclettes sont autorisés à passer sur cette voie. Il est nécessaire de faire poser des panneaux d'interdiction pour les scooters.

Elle s'interroge sur la raison pour laquelle les habitants du village du Pont n'ont pas reçu de dépliants de la C.A.N à l'occasion de la réunion publique sur le compostage. Il lui est répondu qu'une réunion du même type sera prochainement organisée à Epannes et que les habitants du Pont recevront probablement cette documentation en même temps que la population d'Epannes.

Elle a eu connaissance de l'organisation d'une compétition de tennis de table le dimanche matin du 5 octobre et relaie l'association afin de demander une extension du créneau horaire réservé à l'association : de 20 h 00 à 22 h 30 le mercredi au lieu de 20 h 30-22 h 30 comme prévu en réunion.

Laurent COCHELIN estime que cette demande ne peut pas être satisfaite car cette augmentation de créneau se ferait au détriment d'une autre association sportive.

Céline VALEZE s'interroge sur l'opportunité du recrutement d'un policier municipal en raison des nombreuses infractions constatées récemment sur la Commune.

Christian TALON aimerait que des travaux de plantations d'arbres soient entrepris à l'intersection de la rue du Gué et de la rue du Verger Bouquet. Il lui est répondu que ces travaux sont programmés pour l'automne et qu'ils seront réalisés prochainement.

Alain THULLIER représente la Commune auprès du SIEDS. Il a participé au dernier comité syndical et en informe le Conseil Municipal : en raison de la rupture de la SOREGIES avec la régie de la VIENNE, celle-ci deviendra la SEOLIS ; sa filiale pour la gestion des réseaux deviendra GERODIS.

Frédéric ECALLE rappelle au Conseil Municipal que la distribution du troisième exemplaire de TRAIT D'UNION doit avoir lieu ce week-end. Les Conseillers Municipaux sont invités à prendre les quantités nécessaires pour la distribution qui leur est impartie.

Marylène CLEMENT a élaboré un dossier sur l'accessibilité des personnes handicapées. Ce dossier sera présenté lors d'une prochaine commission « voirie ».

Raymond CAILLETON donne au Conseil Municipal une information sur les travaux entrepris par le personnel technique de la Commune et notamment la construction d'un local de rangement au centre de loisirs, le rebouchage d'un fossé et le curage manuel de fossés.

Laurent COCHELIN annonce au Conseil Municipal l'organisation d'un spectacle tous publics le vendredi 23 janvier 2009, « LA MAGIE S'EMMELE ». Ce spectacle, gratuit pour la Commune, est présenté en échange d'une mise à disposition de salle pour la création et les répétitions.

La séance se termine à 23 h 30.

